

tranger (1), cette humble milice, dont le rôle ne fut, comme on le voit, ni tout à fait obscur, ni même, au besoin, sans gloire, devint, par la suite, un des agents les plus utiles et les plus actifs de l'autorité consulaire, qu'elle servit jusqu'à la Révolution, avec un zèle et un dévouement à toute épreuve (2).

La mesure, toute de prudence, que nous venons de rapporter, avait été provoquée par le Consulat lui-même, à qui elle était impérieusement commandée par la nécessité de réprimer, sur le champ et avec énergie, les excès auxquels ne se livraient que trop fréquemment les étrangers de toutes nations, que l'importance, sans cesse croissante, des foires franches de Lyon (au nombre de quatre par an), attirait alors en foule dans ses murs — « dont elle (la ville) est plus habitée, disent les lettres patentes, que par d'autres nos subjectz. »

Ceux des anciens arquebusiers qui ne furent pas compris dans la récente organisation, continuèrent de s'exercer au tir de l'arquebuse, dans les mêmes formes que par le passé.

Un ancien usage, qui avait pris naissance dans le XVII^e siècle, voulait que, sur une invitation en règle, faite par les chevaliers de l'arquebuse, le prévôt des marchands et les échevins assistassent en corps à l'ouverture de leur prix. — Par ordonnance du 5 septembre 1709, renouvelée en 1735, le Consulat avait définitivement fixé à quarante le nombre des chevaliers, officiers compris; mais cette disposition ne fut pas rigoureusement observée, du moins en ce qui touche les derniers. On lira plus loin la description de leur costume, qui était aussi riche qu'élégant.

(1) Notamment sous Louis XIII, au siège de Salces en Roussillon (1639-40).

(2) Au risque d'être accusé de minutie, nous dirons que l'uniforme de ces gardes du Consulat se composait d'un justaucorps de drap violet-cramoisi — couleur de la ville — d'une veste et d'une culotte rouge garance pour la troupe, écarlate pour les officiers et sous-officiers, avec le chapeau bordé d'argent, et que, vers 1750, on leur donna l'habit bleu qu'ils gardèrent jusqu'en 1789, époque de leur suppression.